

LE PIONNIER DU VERCORS

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES
PIONNIERS ET COMBATTANTS VOLONTAIRES DU VERCORS



CONGRES NATIONAL DES PIONNIERS DU VERCORS
VILLARD-DE-LANS - 20 AVRIL 1975



Il y a déjà treize ans !!!

— N° 62 —
nouvelle série

AVRIL 1988
TRIMESTRIEL



« La différence entre un Combattant et un Combattant Volontaire, c'est que le Combattant Volontaire ne se démobilise jamais. »

Maréchal KENIG.

COMITÉ DE RÉDACTION

La Président National
Le Directeur de la Publication
Anthelme CROIBIER-MUSCAT
Lucien DASPRES
Paul JANSEN

SOMMAIRE N° 62 - Nouvelle série

Mot du Président	1
Vie des sections	2
Conseil d'administration 16.1.88	4
Assemblée générale	6
Dix-neuvième anniversaire	8
Rapport financier	8
Fondation - Statuts	11
Vérité... Vérités...	17
Rapport moral	20
Soutien - Activités	22
Courrier - Distinctions - Pavé de l'Ours	23
Joies et peines - Communiqué	24

Bulletin trimestriel de l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors

Reconnue d'utilité publique
par décret du 19 juillet 1952
(J.O. du 29 juillet 1952, page 7695)

Siège social : PONT-EN-ROYANS (Isère)

Siège administratif :

26, rue Claude-Genin - 38100 GRENOBLE
Tél. 76 54 44 95 - C. C. P. Grenoble 919-78 J



Eugène CHAVANT dit " CLÉMENT "

1894-1969

Chef Civil du Maquis du Vercors
Compagnon de la Libération

PRÉSIDENT-FONDATEUR

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

M. le Préfet de l'Isère

M. le Préfet de la Drôme

Général d'Armée

Marcel DESCOUR (C.R.)

Général de Corps d'Armée

Roland COSTA DE BEAUREGARD (C.R.)

Eugène SAMUEL (Jacques)

Le Chef de Corps du 6^e B.C.A.

VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR :

Paul BRISAC

PRÉSIDENTS NATIONAUX HONORAIRES :

Abel DEMEURE

Georges RAVINET

PRÉSIDENT NATIONAL :

Colonel Louis BOUCHIER

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Albert DARIER

Le mot du Président

Depuis des mois déjà notre Bureau National et notre Conseil d'Administration préparent notre prochaine Assemblée Générale du 14 mai prochain à Villard-de-Lans qui sera doublement cruciale pour notre Association. Cruciale pour son avenir immédiat, mais aussi cruciale pour son avenir lointain.

Dans l'immédiat, il nous faut, en effet, composer un nouveau bureau, à la suite du départ de notre camarade Albert Darier. Comment, en effet, assurer la bonne marche de notre Association sans un bureau chargé d'exécuter les décisions prises en Conseil d'Administration ? Ce sera donc notre premier objectif et si nous devons faire un constat d'échec, ce serait alors la fin de l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors.

Notre deuxième objectif, à plus long terme, est de mettre en place le moyen que nous choisirons, dans un réflexe de survie et de prise de conscience, pour pérenniser l'action de notre Association lorsqu'elle sera amenée un jour à disparaître. Il est grand temps de réagir à l'inévitable essoufflement que toute entreprise connaît fatalement un jour, afin de ne pas subir le cumul des ans au risque de ne plus pouvoir, d'ici quelques années, maintenir le souvenir de nos morts et celui des combats pour la liberté que nous avons menés ensemble dans le Vercors. Ce serait là le rôle et la mission sacrée de notre future « Fondation Vercors Maquis de France ».

Vous trouverez dans le présent bulletin les propositions que nous vous faisons pour régler ces deux problèmes. Ces propositions nous paraissent les plus adéquates pour répondre aux buts que nous nous sommes fixés et que le Général Le Ray, l'un de nos Présidents d'Honneur, me rappelait récemment dans une lettre :

« ...Il faut absolument que l'Association poursuive sa tâche tant que nous survivrons en nombre suffisant. »

« ...Après nous il ne faut pas que surgisse une autre association dont le seul et véritable objectif serait de profiter de la tradition et du prestige du Vercors. »

J'y souscris sans réserve et j'espère qu'une grande majorité d'entre vous y souscrira également.

La mise en place d'un nouveau bureau dans l'immédiat et la création de notre Fondation dans un prochain avenir nous permettront d'y parvenir.

Le Président National :
Colonel Louis Bouchier.

Vie des sections

GRENOBLE ET BANLIEUE

Assemblée Générale du 9 janvier 1988.

Favorisée par une température printanière, l'idée de nous réunir le matin en Assemblée Générale suivie d'un repas amical, était certainement excellente puisque nous avons eu la satisfaction de nous retrouver une centaine, certains accompagnés de leur épouse, dans la salle Jean-Jaurès à Fontaine, mise à notre disposition par la municipalité suivant une tradition établie par Louis Maisonnat.

Des représentants des sections d'Autrans, Pont-en-Royans et Ben y assistaient ainsi que Gilbert François, Trésorier National et Rapporteur du projet de Fondation.

A dix heures et quelques minutes, le Président Chabert ouvre la séance et présente en son nom et au nom du bureau les vœux de 1988 et remercie les pionniers d'être venus nombreux, invite notre doyen Bocoz et notre Président honoraire Henri Cocat à se joindre au Bureau.

Le secrétaire donne lecture du rapport d'activité pour l'année 1987. Participation plus ou moins importante à toutes les cérémonies de l'Association et autres.

Le Trésorier présente l'état des finances, exposé interrompu par l'arrivée de Monsieur Carpani, représentant Monsieur Boulard, Maire de Fontaine, la gestion est bonne, les finances aussi, les deux rapports sont adoptés à l'unanimité.

Le Bureau se retire, son action pour 1987 étant terminée. L'appel de candidatures restant sans effet, notre Président honoraire propose la reconduction du Bureau sortant. Marin Dentella étant démissionnaire de la vice-présidence, il est remplacé par Croibier-Muscat.

Avant la présentation du projet de Fondation par Gilbert François, Henri Cocat fait part de son regret du départ de Darier, Secrétaire National, et souhaite qu'une solution soit trouvée pour son remplacement dans ses différentes activités pour le bien de notre Association.

François a la parole, mais au préalable Choain estime que d'autres finalités auraient pu être envisagées et qu'il est bien tôt pour estimer la fin de l'Association faute de « volontaires ».

De l'exposé on peut en déduire que la phase d'exploration est assez avancée. S'il est certain que nous devons réfléchir au devenir de notre Association, les remarques formulées et les réponses ne donnent pas toute satisfaction. Mais après un vote à main levée la section demande à François de continuer l'exploration, mais demande que l'Association continue

le plus longtemps possible même si la Fondation est créée.

Après l'apéritif, nous savourons avec plaisir le repas-surprise, une choucroute royale, très appréciée par les nombreux convives, ce fut le plat de résistance préparé par nos traditionnels cuisiniers. Merci à tous. Puis café et digestif offerts par Cloître et Ceccatto, notre camarade Lamarca nous présente donc le film tourné au cours des voyages en Normandie et en Alsace. Les commentaires historiques accompagnant de belles images ont intéressé vivement les spectateurs. Plusieurs parties de loto terminent la journée avec, en intermède, le tirage des rois, qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

Que chacun garde un excellent souvenir de cette journée, c'est le souhait de votre Bureau, jusqu'à la prochaine en 1989.

Le secrétaire :
Charles Métral.

Dons à la section.

20 F : Mme Féret Raymonde, Abassetti Armand, Cattaneo Santo, Bresson Henri, Regord Jean, Métral Charles, Mouchet René, Broet André, Capra René, Chaumaz Joseph, Mataresse Jean, Ceccato Mirco, Choain Alfred, Mme Borel Huguette, Cavalié Edouard, Croibier-Muscat Anthelme, Belot Pierre, Jouty Edmond, Mme Calvète Lucienne, Pocard Roger, Nonnenmacher Georges, Saraillon René, Rupage Robert, Gachet Paul, Gallan Léon, Cheyroux Henri.

30 F : Rossetti Gaston.

40 F : Brun Marcel, Didier Jean, Stachetti Paul, Lambert Gustave.

60 F : Grassi Joseph.

70 F : Capra Paul, Montabon Alfred, Filet André.

100 F : Mme Cavaz Bernadette.

120 F : Lamarca Vincent, Teppe Jean, Anonyme.

160 F : Guichard Maurice.

1 000 F : Mme Cavaz Bernadette, don spécial pour le voyage.

LYON

Assemblée Générale du 17 février 1988 (Restaurant Argenson - Lyon).

Séance ouverte à 15 h 45.

Présents :

Mmes Darlet, Rambaudi, Merriaux, MM. Rangheard, Bernard, Desthieux, Costet, Gagnol, Seguin, Dussert, Favier, Michaud, Grosset André, Barry, Rambaudi, Boucher, Merriaux, Sadin, Dumas.

Excusés :

Mme Beauchamp, MM. Oudot, Renn, Morel-Journal, Nal, Moine, Rollet, Crosaz, Bidon, Grosset Pierre.

Le Président Rangheard souhaite la bienvenue à M. Seguin, nouvel adhérent à notre Section. Il demande une minute de silence pour honorer la mémoire de nos morts. Il se félicite du nombre important d'amis présents et remercie en particulier les dames. Il fait un compte rendu de la dernière réunion du C.A. de Grenoble du 16 janvier et fait part de la nouvelle composition du Bureau National qui sera proposée à l'Assemblée Générale du 14 mai à Villard-de-Lans du fait de la démission de notre ami Darier.

Au cours de l'année écoulée, il a représenté les Pionniers à 24 réunions ou manifestations avec quelques amis. Il donne la composition du nouveau Bureau de la Maison du Combattant de Lyon dont il est l'un des vice-présidents, et la liste de toutes les associations d'anciens Résistants ou Combattants qui sont adhérents.

Dumas à son tour fait part des lettres reçues de nos amis excusés et donne des nouvelles de Moine en rééducation à l'hôpital Henry Gabriel depuis le 8 septembre dernier. Il lit les P.V. de notre Assemblée Générale du 25 février 1987 et de l'A.G. extraordinaire du 16 décembre 1987. Le compte rendu de ces deux assemblées de même que le bilan financier de l'exercice 1987, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

À la demande générale, notre petit repas amical d'avril ou mai doit être reconduit. Pour changer de secteur, notre ami Rambaudi doit contacter un restaurateur de l'Isère et nous faire des propositions. La date retenue est le jeudi 28 avril ou 5 mai 1988.

Notre ami Sadin Jean d'Heyrieux, adhérent isolé, désire rejoindre notre Section. Dumas en avisera Grenoble.

Rangheard et Dumas insistent encore une fois pour renouveler le Bureau ou l'étoffer un peu. Aucune bonne volonté se manifeste et le Bureau est reconduit.

La séance est levée à 17 h 15.

Le secrétaire : Dumas.

ROMANS - BOURG-DE-PÉAGE

Don à la section.

20 F : Millou Roger.

VALENCE

Tirage des Rois.

Comme chaque année nous nous sommes réunis pour le tirage des Rois, le 19 janvier, à l'ancienne école d'Alixan-gare. Nous étions 44 Pionniers et épouses pour fêter cet événement. Notre ami Rossetti et son épouse de Romans étaient parmi nous.

Après que le Président Coulet ait souhaité une bonne année à tous les membres présents, les pognes furent découpées par notre cama-

rade Elie, et la clairette fit sauter ses bouchons, beaucoup de couronnes furent distribuées à ces rois éphémères, mais nous dûmes remarquer qu'il y eut plus de reines que de rois.

Monsieur le Maire d'Alixan, malgré ses occupations, est venu nous saluer et goûter avec nous à la pogne des rois accompagnée d'un petit rosé qui se laissait bien avaler.

Toutes les bonnes choses ont une fin, et vers 17 heures, la dislocation se fit, en souhaitant que nous nous retrouvions aussi nombreux en 1989.

Assemblée Générale du 23 janvier 1988.

Quatre membres étaient excusés ; dix membres excusés mais étant représentés. Vingt-trois membres soit trente-trois sur cinquante-sept, le quorum était atteint.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents, donne lecture des lettres de vœux des membres qui se sont excusés, puis donne la parole au secrétaire qui fait le compte rendu moral de toutes les activités de la section pour l'année écoulée. Nous constatons avec joie qu'aucun décès n'est venu endeuiller notre section et qu'au contraire, un nouveau membre a manifesté le désir de se joindre à nous.

Après l'exposé du secrétaire, le Président prend la parole pour nous faire part de la constitution d'un Comité de coordination qui regroupera les Pionniers du Vercors, les C.V.R. ; la F.N.D.I.R.P. ; les F.F.L. ; l'A.N.A.C.R. et l'U.N.A.D.I.F. Chaque Président de l'une de ces Associations sera élu Président pour un an, à tour de rôle, du Comité de coordination. Toutes les démarches officielles se feront au nom du Comité pour le compte des six Associations.

Le Président fait un résumé de la réunion du Conseil d'Administration de Grenoble du 16 janvier. Pour toutes les suggestions qui ont été faites pour des modifications au projet de statuts de la Fondation, celles-ci seront débattues lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 1987 à Villard-de-Lans, au cinéma Rex et le repas (125 F) sera pris à la Coupole. Le menu nous est donné par le Président.

Les cérémonies officielles et intimes sont évoquées : 12 juin Saint-Nizier ; 23 juillet Vassieux (officiel) ; 3 septembre concours de boules à Méaudre.

Le Trésorier donne le compte rendu financier de l'année et quitus lui est donné à l'unanimité.

Renouvellement du Bureau.

Personne ne faisant acte de candidature, le Bureau est reconduit pour 1988.

Présidents d'Honneur : MM. De Saint-Prix et Planel ; Président actif : Coulet Marcel ; Vice-Président : Blanchard Jean ; Secrétaire : Chauvin Yves ; Secrétaire-adjoint : Marmoud Paul ; Trésorier : Bos Pierre ; Trésorier adjoint : Traversaz Max ; Délégués : Marmoud et Bécheras ; Porte-drapeau : Odeyer Elie ; Porte-drapeau adjoint : Rouméas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 35.

Le secrétaire : Y. Chauvin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 16 JANVIER 1988

Présents :

Membres élus :

Blanchard J., Bouchier L., Buchholtzer G., Cloître H., Croibier-Muscat A., Darier A., Féreyre G., François G., Jansen P., Lhotelain G.

Sections

Autrans-Méaudre : Arnaud A., Fayollat F., Fanjas M.

Grenoble : Chabert E., Belot P., Chaumaz, Hofman E., Brun M.,

Lyon : Rangheard P.

Mens : Pupin R.

Monestier-de-Clermont : Lombard G., Guérin R.

Montpellier : Valette H.

Pont-en-Royans : Trivero E., Pérazio Jean.

Romans : Rossetti F., Mout J.

Valence : Coulet M., Marmoud P.

Villard-de-Lans : Ravix A., Repellin L., Arribert E., Guillot-Patrique André.

Section Ben :

Boissier E. (remplaçant Micoud G.), Daspres L., Petit A.

Absents et excusés :

Dentella M. et Ravinet G., tous deux membres élus.

Dumas G. Lyon, Galvin A. Mens, Seyve R. Montpellier, Gaillard C., Ganimède J., Dumas F. Romans, Bécheras M. Valence, Gély G. La Chapelle, Mayousse G. Villard-de-Lans, Micoud G. Ben.

Sections non représentées :

Paris et Saint-Jean-en-Royans.

Auditeurs :

Bordignon R., Gamond A., Riband A., tous trois d'Autrans-Méaudre.

La séance est ouverte par le Président Bouchier L. à 14 heures. Il remercie les présents de l'intérêt qu'ils prennent ainsi à l'importance des questions de l'ordre du jour qui vont être débattues.

Procès-Verbal de la réunion du 10 octobre 1987 .

Adopté à l'unanimité des votants, sans discussion et tel que paru dans le bulletin n° 60.

Finances - Situation de trésorerie.

Les comptes financiers de 1987 sont remis à chaque membre du Bureau National par le Trésorier. Sur sa demande, leur étude est reportée et il les évoquera lors de la discussion sur la Fondation.

Activités.

Le secrétaire donne un bref compte rendu des activités (très réduites) depuis le 10 octobre : réunions sur le projet de la Fondation, à Grenoble et Pont-en-Royans ; cérémonie à Damery (escadron Vercors) où l'Association était représentée par nos camarades d'Epernay, puis l'Assemblée Générale de cette Association jumelle le 29 novembre à laquelle le Président National était représenté par le Vice-Président National Croibier-Muscat A.

Cloître H. signale l'absence du Drapeau National à la cérémonie du 4 janvier qui a eu lieu au Mémorial de la Résistance à Grenoble.

Avenir immédiat de l'Association.

Cette question est traitée en trois volets :

1. Election du Secrétaire National.

Nécessité de préparer cette élection qui aura lieu le 14 mai à l'Assemblée Générale. Le Président insiste sur l'obligation de constituer un Bureau National correct ce jour-là. Après avoir constaté que personne ne demande à s'exprimer sur le sujet, il donne la parole à François G. Celui-ci signale avoir pris certains contacts, en particulier lors de l'Assemblée Générale de la section de Grenoble et il fait la proposition suivante :

Il est lui-même candidat au poste de **Secrétaire National**. Il a demandé à Jansen P. d'être son **Secrétaire adjoint**. Pour le remplacer au poste de **Trésorier National**, il a obtenu l'accord de Lambert G., lequel a déjà exercé ces fonctions il y a quelques années. A cet effet, Lambert G. se porte candidat au poste de membre élu du Conseil d'Administration à renouveler le 14 mai, en remplacement de notre Président National Honoraire Ravinet G. qui ne désire pas se représenter. Enfin, François G. a obtenu l'accord de Daspres L. pour les fonctions de **Trésorier adjoint**. François G. propose également, en variante au poste de **Secrétaire adjoint**, Mme Cavaz Bernadette, qui pourra être introduite au Conseil d'Administration à la place d'un délégué de la section de Grenoble.

Sauf proposition d'une autre formule, à laquelle François G. déclare se rallier de tout cœur, les dispositions ci-dessus seront présentées le 14 mai 1988 au Conseil d'Administration, pour la constitution du Bureau National 1988.

2. Bulletin « Le Pionnier du Vercors ».

François G. indique au Conseil avoir sollicité Jansen P., qui accepte, pour prendre en charge la fonction de Directeur de Publication, à partir de la réalisation du n° 63 qui doit paraître début juillet 1988.

3. Salle du souvenir à Vassieux.

Le troisième volet important est la mise en place du fonctionnement de cette salle pour la saison d'été 1988.

Aucune proposition n'ayant été faite par les membres du Conseil d'Administration, le Président Bouchier expose les deux formules possibles : soit continuer avec des couples de Pionniers, mais avec un stage minimum de 45 jours, en raison des passations de consignes, du maniement délicat des appareils, de la tenue des comptes, de la compétence générale vis-à-vis des touristes ; soit engager des employés salariés par l'Association et venant de l'extérieur. Pour le Président, la bonne formule ne peut être que la première.

C'est ainsi que, en fonction des éléments (candidats) connus à ce jour, la salle pourrait être ouverte : du 1^{er} mai au 15 juin avec M. et Mme Bon ; du 15 juin au 31 juillet avec M. et Mme Chabert Edmond ; du 1^{er} août au 15 septembre avec un troisième couple (de la section de Romans) dont la réponse est attendue dans les prochains jours.

Fondation.

La question de l'ordre du jour porte en premier lieu sur le principe de la création d'une **Fondation**.

Il s'agit en fait de la suite qui pourrait être apportée à la motion présentée par Darier A. et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'an dernier le 3 mai 1987 à Pont-en-Royans, et concernant la création de ce qui avait été nommé à l'époque « *Site National Historique du Vercors* ». A l'extérieur même de notre Association, cette motion avait obtenu un accord et un soutien pratiquement unanimes.

La **Fondation** proposée serait donc l'organisme mis sur pied par notre Association et destiné à gérer le patrimoine matériel et moral laissé par les Pionniers du Vercors après la disparition (que chacun sait inéluctable même si la date n'en est pas connue) de l'Association *en tant que telle*, c'est-à-dire loi 1901 et reconnue d'utilité publique.

Des documents ont été adressés à tous les membres du Conseil d'Administration afin d'être étudiés en section et des réponses ont été demandées pour la fin du mois de décembre 1987.

Le Président Bouchier fait un tour de table après avoir félicité vivement ceux qui se sont donné la peine d'effectuer ce travail très important, et il recueille et collationne les réponses. Le résultat est la constatation que le principe de la Fondation est adopté à l'unanimité sauf la section de Villard-de-Lans qui trouve le système de la Fondation « *trop compliqué* » et préconise que tout soit remis : pour les cimetières de Vassieux, Saint-Nizier et le Pas de l'Aiguille aux deux Conseils Généraux ; les plaques, stèles, monuments, etc., aux communes respectives et comme légataire universel le Souvenir Français.

Le principe étant donc démocratiquement adopté, le rapporteur François G. présente alors l'avant-projet des statuts de la Fondation, modifié en fonction des observations faites par

ceux, individuellement et en sections qui ont travaillé sur le projet.

Les articles sont relus un par un dans leur nouvelle rédaction et commentés par le rapporteur. Il est précisé à nouveau le processus adopté à partir de là : le texte qui vient d'être lu sera celui qui paraîtra dans le prochain bulletin n° 62 d'avril 1988, accompagné du texte du règlement intérieur, de sorte que les deux documents puissent être connus de **tous les Pionniers** et qu'ils puissent s'en exprimer **par écrit** avant le 1^{er} mai 1988, pour mise au vote de l'Assemblée Générale le 14 mai 1988 à Villard-de-Lans.

Assemblée Générale.

Le Conseil met au point en accord avec la section organisatrice de Villard-de-Lans les modalités matérielles du congrès.

La séance de travail aura lieu au cinéma Rex. La réception des congressistes se fera à partir de 8 heures dans le hall du cinéma ainsi que le vote.

La séance débutera à 9 heures précises.

Après la fin de la séance de travail, aura lieu un dépôt de gerbe au Monument aux Morts (responsable section de Villard).

Après le dépôt de gerbes, repas dans la salle de la Coupole.

Les votes seront faits à mains levées, sauf le renouvellement du tiers sortant des membres élus et l'élection du Président National. Les responsables des votes et du dépouillement seront Valette H., Croibier-Muscat A. et Daspres L.

La section de Villard-de-Lans envisage une animation dans la matinée pour les participants non Pionniers (familles, amis...) mais celle-ci n'est pas encore au point à ce jour.

On trouvera l'ordre du jour détaillé de la séance de travail arrêté par le Conseil dans le présent bulletin.

Pour en terminer avec l'Assemblée Générale, le Conseil arrête la liste des invités.

Prochaines cérémonies.

Dimanche 31 janvier : **Anniversaire de la mort de Chavant E.**, à 10 h 15.

Dimanche 12 juin 1988 : **Saint-Nizier**, cérémonie intime à 10 h 30, ensuite Valchevrière.

Dimanche 3 juillet 1988 : **Gresse-en-Vercors**, à 11 heures.

Dimanche 17 juillet 1988 : **Pas de l'Aiguille**, à 9 h 30 au Pas.

Samedi 23 juillet 1988 : **Vassieux-en-Vercors**, cérémonie officielle.

Dimanche 14 août 1988 : **Cours Berriat**, à 18 heures.

Concours de boules.

Sera organisé à Méaudre, le samedi 3 septembre 1988, par la section d'Autrans-Méaudre. Les indications paraîtront dans le bulletin n° 63 de juillet 1988.

Prochaine réunion.

La prochaine réunion du C.A. aura lieu le **samedi 23 avril 1988**.

La section d'Autrans-Méaudre donnera son accord définitif ainsi que la date pour l'organisation du congrès de 1989.

44^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE SAMEDI 14 MAI 1988

A VILLARD-DE-LANS

Tous nos camarades savent par expérience que les Assemblées Générales organisées par la section de Villard-de-Lans ont été de tous temps réussies.

Il en sera sans aucun doute de même cette année avec nos Villardiens conduits par leur Président André Ravix.

Nous souhaitons et espérons donc que les Pionniers seront très nombreux à se rendre sur le plateau à cette 44^e Assemblée Générale si importante pour notre Association et la mise en place de son avenir. Les Pionniers auront également pour objectif de se retrouver le plus nombreux possible et passer, le 14 mai prochain, une excellente journée, pour peu que la météo soit complice.

Rendez-vous.

Le rassemblement et la séance de travail auront lieu au cinéma Rex.

Les participants, éventuellement accompagnés de leurs familles et amis, y seront accueillis à partir de 8 heures.

Les adhérents, à jour de leur cotisation 1987, procéderont au vote prévu jusqu'à l'ouverture de la séance de travail.

Questions écrites.

Tout membre de l'Association (actif ou participant) à condition qu'il soit à jour de sa cotisation 1987, peut intervenir à l'Assemblée Générale par question écrite. Deux impératifs pour qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour : être d'intérêt tout à fait général et parvenir au siège à Grenoble avant le **30 avril 1988**.

Votes.

Le vote pour le renouvellement du tiers des membres élus étant prévu à bulletins secrets, il existe trois façons de voter :

1. A l'Assemblée Générale ;
2. Par procuration, en remettant son pouvoir, après l'avoir rempli correctement, à tout membre présent à l'Assemblée Générale ;
3. Par correspondance, en remplissant correctement le bulletin de vote, placé ensuite dans une enveloppe fermée sans inscription extérieure, adressée au siège dans une autre enveloppe portant à l'extérieur le nom de l'expéditeur et la mention « vote ».

Pouvoirs.

Il est instamment rappelé à tous les Pionniers qui ne pourront se rendre à l'Assemblée Générale, qu'il est de leur devoir de voter pour participer à la vie de leur Association. Ils peuvent le faire en adressant leur pouvoir à la personne de leur choix, présente à l'Assemblée, ou bien au siège à Grenoble.

Dépôt de gerbe.

A la fin de la séance de travail, les participants, Pionniers, familles et amis, se rassembleront derrière le Drapeau National et les fanions de section pour se rendre en cortège au Monument aux Morts où sera déposée la gerbe de l'Association.

Animation.

La section de Villard-de-Lans se préoccupera de prendre en charge, durant la séance de travail de l'Assemblée Générale, les familles et amis des participants. Les directives seront données à partir de 8 heures à l'entrée du cinéma Rex.

Le repas.

Le repas en commun de midi sera pris dans la salle de la « Coupole ». Il sera préparé par « l'Auberge des Montauds ». Les inscriptions devront parvenir au siège de Grenoble, à l'aide du bulletin de réservation inclus dans le « Pionnier » et accompagné de son règlement. Ceci **avant le 7 mai 1988**.

En raison de la probable affluence, les retardataires ne pourront être certains d'avoir une place réservée.

Election du Bureau National.

Selon le processus statutaire habituel, le Conseil d'Administration issu de l'Assemblée Générale, procédera à l'élection de son Bureau National 1988. Ce Conseil comprendra : les douze membres élus, les Présidents de section et les délégués des sections. Pour parer à toute éventualité de contestation, chaque membre du Conseil émarquera personnellement la feuille de présence lisiblement. Chaque section justifiera le nombre de ses délégués par le nombre de ses cotisants en 1987. D'après les statuts, il s'agit d'un délégué auquel on peut ajouter un autre délégué par tranche de 40 membres au-dessus de 40.

Le vote pour l'élection du Président National est prévu par les statuts à bulletin secret. Pour les autres postes, la demande peut en être faite par un des votants.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 8 h :** Ouverture des portes,
Réception,
Vote.
- 9 h :** Séance de travail de l'Assemblée
Générale.
- A la fin de la séance**
Dépôt de gerbe au Monument
aux Morts.
- Après le dépôt de gerbe**
Repas à la salle de « La Coupole ».

MENU

Prix : 125 F

- Apéritif kir
Salade composée
Croustade aux champignons
Civet de porcelet
Gratin dauphinois
Fromages au choix
Tarte maison
- Café
1/2 vin blanc ou rouge

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

-
1. Ouverture de la séance par le Président de la section de Villard-de-Lans.
 2. Allocution du Maire de Villard-de-Lans.
 3. Allocution du Président National des Pionniers du Vercors.
 4. Rapport moral. Discussion et vote.
 5. Rapport financier. Discussion et vote.
 6. Réponses aux questions écrites.
 7. Résultats du vote pour le renouvellement du tiers des membres élus.
Présentation du nouveau Conseil d'Administration 1988.
 8. Fixation de la cotisation 1989. Discussion et vote.
 9. Avenir immédiat de l'Association. Discussion.
Intervention des Présidents d'Honneur.
 10. Création d'une Fondation. Présentation. Discussion sur le principe.
Intervention des Présidents d'Honneur. Vote.
Si vote favorable, discussion sur les statuts et le règlement intérieur.
 11. Suspension de séance pour permettre la réunion du nouveau Conseil d'Administration
qui élira le nouveau Bureau National 1988.
 12. Reprise de la séance.
Présentation du Bureau National 1988.
 13. Motion finale.
Présentation, discussion et vote.
 14. Interventions des invités.
 15. Fin de séance.

19^e ANNIVERSAIRE

Dix-neuf ans en effet — c'était le 28 janvier 1969 — qu'Eugène Chavant, notre « Patron » Clément, nous a quittés.

L'un de ses intimes parmi les plus fervents et fidèles, notre Président National honoraire Georges Ravinet, avait déjà pensé, au lendemain de sa disparition, immortaliser par un monument celui qui le méritait très amplement pour avoir été successivement Chef civil du Maquis du Vercors, mais aussi, pendant 25 années le Fondateur et Président immuable de notre Association.

Plusieurs années furent nécessaires pour la réalisation. Grâce à sa persévérance, à l'accord complet et l'aide de la municipalité de Grenoble, malgré le temps indispensable à la préparation, à la souscription, aux travaux d'exécution sous la direction de notre camarade Pierre Maillot qui eut aussi une grande part dans cette affaire, le Président Ravinet eut enfin la joie de voir son projet réalisé.

Devant une affluence considérable et recueillie, le dimanche 24 octobre 1976 à Grenoble, en compagnie de Madame Chavant et du Maire de Grenoble, Monsieur Hubert Dubedout, le Président Ravinet pouvait découvrir la partie de la stèle qui supporte le médaillon fixé sur la pierre du Vercors.

Sur le boulevard Maréchal Lyautey, bordant le parking qui portait déjà son nom, face aux falaises du Vercors, où la Nécropole de Saint-Nizier-du-Moucheron abrite son dernier sommeil, la mémoire et le souvenir de « Clément » demeureront pour les décades à venir.

*
**

A chaque anniversaire de sa mort, d'une manière tout à fait intime selon la décision de l'Association, les Pionniers sont invités à se réunir devant la stèle, pour consacrer, une fois dans l'année, quelques minutes, dont une de silence, au souvenir de notre « Patron ».

Cette année, la courte et sobre cérémonie a eu lieu dimanche 31 janvier et réunit une vingtaine de Pionniers des sections de Grenoble, Villard-de-Lans et Autrans-Méaudre, autour du Président Bouchier et de Madame Chavant et ses enfants.

Quelques associations s'y étaient jointes avec leurs porte-drapeau et nous remercions également de leur présence M. Pierre Gascon, représentant le Maire de Grenoble et M. Marc Muet, Président de Résistance Unie de l'Isère.

*
**

Deux jours plus tard, le mardi 2 février, j'eus la surprise de recevoir au siège, après un coup de téléphone, une jeune fille d'une quinzaine d'années. Elle me raconta qu'elle était passée sur les lieux le dimanche en voiture avec ses parents au moment du dépôt de gerbe, qu'elle avait vu ce monument qu'elle n'avait jamais remarqué auparavant. Intriguée, elle avait attendu le lendemain pour trouver éventuellement un compte rendu sur le journal. En vain. Elle était alors retournée sur place, avait vu que ce monument concernait le Vercors et un certain « Chavant ».

Curieuse des événements de la Résistance, elle connaissait le nom du Vercors, mais absolument pas celui de « Chavant » ou « Clément ».

Durant plus d'une demi-heure, j'ai essayé de lui parler de Chavant. Elle voulait en savoir toujours plus et, assise en face de moi, elle a gardé presque constamment les yeux levés sur le portrait, seul objet de décoration qui orne les murs du bureau. J'avais peut-être trop sanctifié Chavant ; elle m'a dit en partant : « Il n'y avait pas beaucoup de monde ! ».

J'avoue n'avoir pas répondu.

Une fois seul, pensant aux difficultés que l'Association avait dû surmonter à sa disparition, aux deux décades qui viennent de s'écouler sans lui, et puis à la période actuelle où il est question de savoir ce qui va être fait de son œuvre, les yeux aussi levés sur le portrait, j'ai dû poser la question à haute voix : « Qu'en pensez-vous, Patron ? ».

A. Darier.

RAPPORT FINANCIER

Le bilan de 1987 se présente de façon sensiblement différente de celle des années précédentes. Nous nous acheminons vers l'application du nouveau plan comptable, prescrit par le Conseil National de la Vie Associative et le Conseil National de la Comptabilité (La Documentation Française, édition 1986). Mais il faut bien entendu adapter les directives très théoriques à la réalité de nos besoins. C'est ce que nous tentons de faire pour atteindre la conformité attendue des autorités civiles et administratives qui ont à connaître de notre gestion.

La situation financière ainsi portée à votre connaissance devrait, semble-t-il, paraître suffisamment confortable pour contribuer à la recherche de solutions pour l'avenir immédiat de l'Association et pour rassurer nos camarades inquiets sur les conséquences financières de la Fondation.

En soumettant ce rapport à votre approbation, votre Trésorier vous demande de le conforter dans la constance de sa démarche déjà exprimée au rapport financier précédent, et qui se concrétise cette année.

Cependant, il n'aura pas obtenu le visa des Commissaires aux Comptes. Le décès de notre excellent ami Jean Bonniot, la maladie qui frappe Paul Bagarre, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, l'obligent à solliciter le quitus sans que leur avis d'experts en la matière ait pu être recueilli.

Gilbert François.

ACTIF			PASSIF	
Immobilisations corporelles (terrains, immeubles, meubles, matériel, etc.)	1 180 845,72		Dotation initiale : 74 317,94	
Travaux et acquis de l'année	124 310,40		Reprise photocopieuse : 9 880,00	64 437,94
Reprise de la photocopieuse	- 9 880,00	1 295 276,12	Subventions d'investissements	828 313,00
Immobilisations financières, subventions en annuités	86 022,73		Participations en capital	81 354,28
Recettes de l'année	- 103 165,83		Fonds propres (projets association)	301 299,22
Régularisation intérêts Crédit Agricole ..	+ 8 571,55	Provision pour risque de charge	50 190,12
Parts sociales Crédit Agricole		2 250,00	Dette au 1 ^{er} janvier	86 022,73
SICAV France Obligations		50 190,12	Règlements de l'année	- 103 165,83
Comptes financiers (CCP, numéraire, banques, livrets)			Régularisation intérêts Crédit Agricole	+ 8 571,55
Au 1 ^{er} janvier	377 451,78		Résultats à affecter 1986	19 359,69
Crédits de l'année	785 662,36		1987 (A)	94 833,72
Débits de l'année	806 804,18	356 309,96	Diffusion (B)	230 311,24
			Cimetières (C)	33 766,99
		1 704 026,20	Recette avant ouverture exercice (Cotisations 1988)	160,00
			(A) Compte d'exploitation fonctionnement en annexe	160,00
			(B) Diffusion reports antérieurs	198 170,77
			Produits 1987	118 582,00
			Frais impression et édition	86 441,53
				230 311,24
			(C) Cimetières reports antérieurs	32 712,60
			Produits troncs et subventions	7 089,75
			Frais entretien en 1987	6 035,36
				33 766,99
Valeur en bourse au 1 ^{er} janvier 1988 : 51 425,58				

FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 1987	DÉPENSES	RECETTES	COÛTS NETS	PRODUITS NETS
Secrétariat	11 621,66			
Frais du siège	11 515,63			
Charges de la salle du Souvenir	32 580,87			
Bulletin « Le Pionnier »	51 271,22			
Soutien		28 020,00	23 251,22	
Réunions de bureau et C.A.	3 479,70			
Frais de P.T.T.	6 244,43	48,80	6 195,63	
Cérémonies	5 294,74			
Assemblée Générale	29 140,00	28 200,00	940,00	
Participation à des associations autres	425,00			
Voyage	87 438,25	87 638,25		200,00
Frais financiers	54,60			
Cotisations 1986		1 385,00		
1987 (sections : 6320)	6 320,00	51 760,00		45 440,00
Remboursement section Grenoble 1986	488,00			
1987	390,00			
Subventions de fonctionnement		28 000,00		
Dons manuels		98 553,00		
Produits financiers		17 492,77		
TOTAUX	246 264,10	341 097,82		
EXCÉDENT	94 833,72			

Création d'une

Fondation Vercors Maquis de France

RAPPORT DE PRÉSENTATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Soucieuse du devenir de l'Association, soucieuse de voir se perpétuer son œuvre dans le Vercors, l'Assemblée Générale de Pont-en-Royans a adopté le 3 mai 1987 une motion tendant à engager l'action devenue nécessaire pour la création du « Site historique du Vercors ». Le texte de cette motion s'adressait à toutes les autorités civiles, politiques et administratives susceptibles d'être concernées ou intéressées. Il a reçu un accueil très souvent favorable.

*Parmi les moyens à mettre en place, le Bureau a pensé pourvoir à notre succession par une **Fondation**. Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 10 octobre 1987 a donné son accord pour que soit engagée et poursuivie cette démarche. Un projet de statuts a été élaboré, soumis aux autorités compétentes responsables : Ministères, Conseils Généraux, Maires, Parc du Vercors et bien entendu les sections de l'Association. Après concertation, avis, discussion en Conseil d'Administration du 16 janvier 1988, nous sommes parvenus à une synthèse satisfaisante, semble-t-il, pour toutes les parties participantes. Il reste, pour que ce projet devienne réalité, que soit obtenu l'accord de l'Assemblée Générale du 14 mai 1988. Les isolés qui n'auront pas eu connaissance des textes peuvent encore intervenir **par écrit** avant le 1^{er} mai 1988, afin de ne pas alourdir le débat en Assemblée Générale.*

*
* *

Inéluctablement, notre Association sera appelée à disparaître. La place qu'elle a prise pour soutenir le symbole de la Résistance que représente le Vercors, lui fait un devoir de prévoir le prolongement de son action. Elle est la seule à disposer des moyens moraux, matériels et financiers pour y parvenir, la seule susceptible de recueillir les concours nécessaires, à rassembler les bonnes volontés qui tiennent à servir la mémoire du Vercors-Résistant.

Nul d'entre nous ne peut prévoir aujourd'hui ce que sera l'Association d'ici... quelques années, ni comment elle pourra fonctionner, ni sous quelle forme elle disparaîtra et si seulement les derniers adhérents seront en mesure de conduire à bien une procédure réglementaire et satisfaisante de dissolution. Ainsi, de quelque manière que vienne l'extinction de l'Association, la Fondation sera en place pour en prolonger ses buts dans le cadre de la vocation qui aura été la sienne pendant un demi-siècle après notre combat là-haut.

Il va de soi qu'aussi longtemps que nous serons à même de nous rassembler, de nous organiser, de parfaitement administrer les biens et maîtriser notre action au service de l'histoire de la Résistance en Vercors, nous demeurerons présents, conjointement avec la Fondation.

Certes, toute institution est perfectible et ne vaut qu'autant que les hommes qui l'animent s'y consacrent avec dévouement et désintéressement. Celle-là n'échappera pas à la règle, bien sûr, mais la désignation de ses membres au départ par l'Association, le système de cooptation par la suite, sont des formules propres à nous rassurer sur les qualités attendues de nos successeurs dans l'action.

Les mérites de ceux qui auront contribué à faire de l'Association des Pionniers ce qu'elle est, les mérites de ceux qui auront maintenu haut et fort la mémoire du sacrifice du Vercors, chère à nos cœurs vieilliss, ne vaudront que dans la mesure où les valeurs civiques et morales auxquelles nous sommes attachés, trouveront quelques échos après nous.

En adoptant le présent rapport et les statuts de la « Fondation Vercors Maquis de France », vous témoignez de votre soutien amical à ceux qui veulent ajouter à la satisfaction d'avoir bien servi le Vercors, celle de le savoir bien servi encore dans le temps.

*
* *

Dispositions transitoires

Afin que, conformément aux prescriptions administratives, la liste des membres de la Fondation puisse être déposée en même temps que les statuts au Ministère de l'Intérieur, l'Assemblée Générale du 14 mai 1988 décide de les désigner par vote par correspondance. Les candidatures seront formulées avant le 1^{er} juin, adressées au siège. La liste sera publiée au « Pionnier » de juillet, dans lequel sera inséré le bulletin de vote et les enveloppes. Il sera procédé publiquement au dépouillement le 2 septembre 1988. A l'issue de la séance aura lieu le tirage au sort des mandats à renouveler la première et la seconde année suivant la date du décret de création de la Fondation.

Gilbert François.

PROJETS DE STATUTS

I. — BUT DE LA FONDATION

Article premier. — L'établissement dit : « Fondation Vercors Maquis de France » fondé en 1988 par l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors, a pour but de promouvoir, réaliser le cas échéant, entretenir et maintenir tous les éléments immobiliers, mobiliers, culturels ou artistiques, commémoratifs de la Résistance en Vercors.

Il confère à son action un caractère pédagogique à seule fin de faire connaître et d'en perpétuer le souvenir, d'événements devenus historiques que le Vercors a dû subir pour sa liberté et sa contribution à la libération de la France.

Il a son siège à la Mairie de Vassieux-en-Vercors, Compagnon de la Libération.

Art. 2. — Les moyens d'action de la Fondation consisteront dans les opérations suivantes, sans que cette énumération ait un caractère exhaustif :

— La construction, la pose, l'entretien de plaques, stèles, monuments commémoratifs ;

— L'aménagement des voies, signalisations, fléchages et tous moyens indicatifs de circuits de la Résistance ;

— L'utilisation et la présentation, en toutes circonstances adéquates, de la salle du Souve-

nir et de tous autres lieux de nature à constituer soit un musée soit des salles de diffusion documentaires et à recueillir tous documents historiques ;

— L'organisation de l'accueil des scolaires en classes de découverte et de patrimoine, des visiteurs du Vercors, tant au plan matériel qu'au plan historique et pédagogique ;

— La participation à l'installation ou la création de la Maison de la Résistance susceptible d'être le siège social et culturel de la Fondation ;

— L'organisation et la mise en place de formules publicitaires propres à sensibiliser l'opinion : dépliants, télévision, affiches, radios ;

— Le rassemblement, pour y être exposés, à la salle du Souvenir lors de l'extinction de l'Association fondatrice, des drapeaux, fanions, sculptures et tous objets et documents de nature à réaliser un lieu de recueillement où pourra être périodiquement ranimée la flamme du Souvenir.

En outre, l'Association fondatrice s'engage, dans la limite de ses possibilités et dans la mesure des besoins de la Fondation, à participer à la prise en charge de son fonctionnement, notamment par la mise à sa disposition de locaux et de personnels.

II. — ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Art. 3. — La Fondation est administrée par un Conseil de douze membres dont :

— Six élus par l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors, renouvelables par cooptation des leurs ;

— Deux représentants de l'Etat au titre des Départements Ministériels les plus directement intéressés (Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Intérieur, Culture, Education Nationale, Tourisme...) selon décisions des Préfets, Commissaires de la République de la Drôme et de l'Isère.

— Les représentants des départements de la Drôme et de l'Isère, en l'occurrence et sauf avis contraire des Assemblées Départementales, les Conseillers Généraux des cantons de La Chapelle-en-Vercors et Villard-de-Lans.

— Les Maires de Vassieux-en-Vercors et Saint-Nizier-du-Moucherotte ou leurs représentants désignés par les Conseils municipaux respectifs.

Les membres représentant la fondatrice sont élus pour trois ans, pour la première fois par l'ensemble des adhérents à l'Association. Leur

mandat est renouvelable, par tiers chaque année, par cooptation à la majorité des voix et après avis du Conseil d'Administration de l'Association, aussi longtemps que celle-ci subsistera. Les renouvellements des première et seconde année seront déterminés par tirage au sort.

Les membres sortants sont rééligibles.

La durée des mandats des autres membres reste subordonnée à celle des pouvoirs qui leur sont conférés par l'autorité administrative ou élue qu'ils représentent.

La qualité de membre se perd par le décès, la démission, la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave.

En cas de décès, de démission ou de radiation d'un membre du Conseil d'Administration, il sera pourvu à son remplacement dans un délai de trois mois.

Art. 4. — Le Conseil choisit parmi ses membres un Bureau composé d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Secrétaire adjoint, un Trésorier et un Trésorier adjoint.

**Association Nationale des Pionniers et Combattants
Volontaires du Vercors**

VOIX REPRÉSENTÉES

**Bulletin de vote
à l'Assemblée Générale du 14 mai 1988**

A VILLARD-DE-LANS

**RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CANDIDATS : (par ordre alphabétique)

Jean BLANCHARD (sortant)

Anthelme CROIBIER-MUSCAT (sortant)

Gustave LAMBERT (Brisac)

Gilbert LHOTELAIN (sortant)

TRÈS IMPORTANT :

Des noms peuvent être rayés ou ajoutés mais pour que le vote soit valable, le bulletin doit comporter quatre noms **au maximum**.

POUVOIR

Je soussigné (nom et prénom)

adresse _____

Membre de l'Association (à jour de la cotisation 1987) donne pouvoir à :

M. (nom et prénom) ⁽¹⁾ _____

adresse _____

pour participer en mon nom aux différents votes qui auront lieu au cours de l'Assemblée générale du samedi 14 mai 1988, à Villard-de-Lans.

Signature ⁽²⁾ :

(1) Nom du Président de section ou d'un membre de l'Association **présents** à l'Assemblée.

(2) Précédée de la mention **manuscrite** « Bon pour pouvoir ».

RÉSERVATION POUR LE REPAS DU SAMEDI 14 MAI A VILLARD-DE-LANS

M. (nom et prénom) _____

adresse _____

assistera à l'Assemblée générale, le samedi 14 mai 1988.

Il participera au repas et retient par la présente inscription : _____ repas.

Ci-joint règlement de : _____ repas x 125 F, soit _____

- chèque bancaire à l'ordre des Pionniers du Vercors - Grenoble
- virement postal - Association Pionniers du Vercors n° 919.78 J GRENOBLE

Signature :

**DOIT PARVENIR IMPÉRATIVEMENT
AVANT LE SAMEDI 7 MAI 1988
AU SIÈGE DE GRENOBLE
26, RUE CLAUDE-GENIN**

Le Bureau est élu pour un an, renouvelable.

Les fonctionnaires de l'Etat seront rééligibles en qualité de secrétaire, secrétaire adjoint, à l'exclusion de toute autre fonction au Bureau.

Art. 5. — Le Conseil se réunit au moins une fois tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la majorité des membres en exercice du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation dans les conditions précisées dans le règlement intérieur. Le

Conseil peut alors valablement délibérer, si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, celle du Président est prépondérante, sauf pour les élections des membres du Bureau.

Il est tenu un procès-verbal des séances, lequel est signé du Président et du Secrétaire. Les agents rétribués de la Fondation peuvent être appelés par le Président à assister, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'Administration.

Art. 6. — Toutes les fonctions du Conseil d'Administration et de membre du Bureau sont gratuites.

III. — ATTRIBUTIONS

Art. 7. — Le Conseil d'Administration entend le rapport que le Bureau doit présenter annuellement sur la situation financière et morale de l'établissement.

Il reçoit, discute et approuve s'il y a lieu les comptes de l'exercice clos, qui lui sont présentés par le Trésorier, avec pièces justificatives à l'appui.

Il vote le budget de l'exercice suivant sur les propositions du Bureau et délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour.

Le Bureau instruit toutes les affaires soumises au Conseil d'Administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

Le rapport annuel sur la situation de la Fondation, ainsi que les budgets et comptes, sont adressés chaque année aux Préfets, Commissaires de la République de la Drôme et de l'Isère, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre des Anciens Combattants.

Art. 8. — Le Président représente la Fondation dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être représenté que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de la Fondation doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Le Trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses. Les comptes de sa gestion sont soumis à l'approbation des autorités préfectorales.

Art. 9. — Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation de dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code Civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et par le décret n° 66-388 du 13 juin 1966.

IV. — DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

Art. 10. — En vue de la reconnaissance de la « Fondation Vercors Maquis de France » comme établissement d'utilité publique, la dotation comprend :

— L'apport initial constitutif de la somme de 200 000 F consenti par l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors, somme qui sera versée dès approbation des présents statuts par décret ;

— Les biens qui seront dévolus à la Fondation à la suite du don consenti par l'association suivant acte notarié annexé aux présents statuts et comprenant :

Un local sis 26, rue Claude-Génin, 38100 Gre-

noble, de 3 pièces dont l'une avec vitrine sur rue, siège administratif actuel de l'Association ;

Une construction salle du Souvenir sise à Vassieux-en-Vercors, construite par l'Association en 1981 ;

Un terrain de 23 a 90 ca sis à Chichilienne, portant une stèle commémorative des Combats du Pas de l'Aiguille, le tout acquis et construit par l'Association ;

Un terrain à usage de parking de 5 500 m² sis à Vassieux-en-Vercors jouxtant la Nécropole et la salle du Souvenir ;

Et par la suite, tous biens, titres, valeurs et liquidités pour ensemble constituer l'actif de l'Association.

Elle est accrue du produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale, ainsi que du dixième de l'excédent des ressources annuelles.

Par voie de legs, tous autres biens non inclus dans l'acte précité et tous biens acquis par l'Association postérieurement à la constitution de la Fondation.

L'Association conservera la jouissance et le droit d'utilisation de tous les biens immobiliers inclus dans l'acte précité.

Art. 11. — La dotation en capital sera placée en obligations nominatives françaises cotées en Bourse.

Le fonds immobilier de la dotation comprendra les immeubles nécessaires au but poursuivi par la Fondation, ou des immeubles productifs de revenus tels que bois et forêts, terrains... et tous immeubles construits ou à construire et notamment dans un premier temps le local sis 26, rue Claude-Génin à Grenoble.

Une partie des capitaux mobiliers pourra être affectée à l'acquisition, la construction, l'aménagement des immeubles.

Art. 12. — Les ressources de la Fondation se composent :

1. Du revenu de la dotation ;
2. Des subventions qui peuvent lui être accordées ;
3. Du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé ;
4. Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

À cet égard, la présentation de projections, documents et pièces de musée, etc., pourra donner lieu à recettes au profit de la Fondation.

5. Du produit des rétributions perçues pour services rendus.

Il est justifié chaque année auprès des Préfets de la Drôme et de l'Isère, du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions provenant de fonds publics.

V. — MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION

Art. 13. — Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'après deux délibérations du Conseil d'Administration, prises à deux mois d'intervalle à la majorité des trois-quarts des membres en exercice.

Art. 14. — En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance publique, le Conseil d'Administration désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fondation. Il attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique ou à des

établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

Les délibérations sont adressées sans délai au Ministère de l'Intérieur et au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et ne sont valables qu'après approbation.

Dans le cas où le Conseil d'Administration n'aurait pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir. Les détenteurs de fonds titres et archives appartenant à la Fondation s'en dessaisiront valablement entre les mains des Commissaires désignés par ledit décret.

VI. — RÉGLEMENT INTÉRIEUR ET SURVEILLANCE

Art. 15. — Le règlement intérieur, adopté par le Conseil d'Administration est adressé aux Préfets, Commissaires de la République de la Drôme et de l'Isère.

Il arrête les conditions de détails nécessaires pour assurer l'exécution des présents statuts. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approba-

tion du Ministre de l'Intérieur.

Art. 16. — Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre auront le droit de faire visiter par leurs délégués les divers services dépendant de l'établissement et de faire rendre compte de leur fonctionnement.

Changements d'adresse

Nous prions instamment nos camarades ou abonnés qui changent d'adresse de nous le faire savoir au siège à Grenoble, afin qu'ils continuent à recevoir régulièrement leur bulletin.

Nous indiquer également les libellés d'adresses qui ne sont pas absolument corrects.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur est adopté par l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors dans son Assemblée Générale du 14 mai 1988, pour être annexé aux statuts de la « Fondation Vercors Maquis de France » créée le même jour.

Il est établi dans une présentation en corollaire de chacun des statuts qu'il complète ou précise.

Dans son texte, le terme « Association » signifie Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors.

*
**

Article premier. — Le siège administratif de la Fondation pourra être établi, en cas de nécessité et sur décision du Conseil d'Administration, en tout autre lieu que le siège social.

Art. 2.1. — En vue de réaliser les buts fixés par l'article premier des statuts, la Fondation pourra engager et entretenir avec les propriétaires des sols, voies publiques ou privées, bâtiments qui constituent les supports des monuments, stèles, plaques, commémoratifs, toutes relations utiles.

Art. 2.2. — L'organisation de l'accueil des visiteurs du Vercors, des scolaires en classes de découverte et de patrimoine ne devra pas se substituer aux activités des organismes officiels représentant l'Education Nationale ou le Tourisme, mais y apporter éventuellement son soutien moral, matériel et financier, lorsqu'il s'agit de remplir la mission fixée par l'article premier des statuts. L'intervention de la Fondation ne saurait en aucun cas revêtir un caractère commercial.

Art. 3.1. — Les membres préalablement élus par l'Association prendront l'initiative dans le cadre d'un bureau provisoire, de convoquer dans un délai maximum de six mois après publication du Décret portant création de la Fondation, le premier Conseil d'Administration qui mettra en place le Bureau fonctionnel.

Art. 3.2. — Le renouvellement par cooptation des mandats issus de l'Association se fera à bulletins secrets.

Art. 3.3. — Les représentants de l'Etat pourront être nommés par les Préfets, Commissaires de la République, conjointement ou, en cas de désaccord, à raison d'un pour chaque Département de la Drôme et de l'Isère.

Art. 4.1. — L'élection des membres du Bureau aura lieu à bulletins secrets. En cas de partage des voix, priorité sera donnée au second tour au candidat le plus âgé.

Art. 4.2. — Les décisions du Bureau seront prises à la majorité des votes exprimés, chacun des votants ne pouvant être porteur que d'un seul mandat.

Art. 5.1. — En cas d'empêchement majeur, tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter par un autre membre, chacun ne pouvant être porteur que d'un seul mandat.

Art. 5.2. — Les décisions du Conseil d'Administration sont valables à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés. Sauf pour l'élection des membres prévue à l'article 4.1. ci-dessus, en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Art. 5.3. — Si le quorum n'est pas atteint, la convocation adressée et prévoyant cette hypothèse est régulière. Le Conseil d'Administration peut alors siéger valablement.

Art. 6.1. — Les membres du Conseil d'Administration pourront être remboursés de leurs frais de déplacements, aux tarifs et conditions appliqués dans la fonction publique. Ils pourront être également remboursés sur justifications auprès du Président, de leurs frais de correspondances, téléphone, engagés pour l'accomplissement de leur mission effectuée dans le cadre de leur mandat et de leurs attributions.

Art. 7.1. — Le Conseil d'Administration mandate le Président ou tout autre membre pour toutes interventions auprès des collectivités publiques, des organismes, des particuliers et pour toutes démarches utiles au but poursuivi par la Fondation. A cet égard, il décide dans leur principe et leurs grandes lignes le contenu et la finalité des initiatives à prendre.

Le Président peut, en cas d'impossibilité personnelle, mandater un membre de la Fondation pour suivre de façon ponctuelle telle ou telle opération.

Art. 7.2. — Le Conseil d'Administration statue, par vote à bulletins secrets, sur la requête du Président ou du tiers au moins de ses membres, sur le remplacement de l'un de ceux-ci qui serait reconnu fautif d'un acte incompatible avec l'éthique ou l'intérêt de la Fondation. L'intéressé, auquel auront été notifiés les griefs qui lui sont reprochés, pourra, dans le délai de deux mois, exposer sa défense et se faire assister par un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 8.1. – Le Trésorier tient une comptabilité conforme au Plan Comptable des Associations, prescrit par le Conseil Supérieur de Comptabilité, de façon à faire apparaître au bilan l'existence, la consistance et la valeur des immobilisations, ainsi que les sommes consacrées au projet associatif, le produit des subventions, des participations, des dons affectés à une immobilisation par la volonté de la partie versante.

Art. 9. – Cf. statuts.

Art. 10. – La jouissance des biens immobiliers laissés à la disposition de l'Association fondatrice oblige celle-ci à les utiliser exclusivement pour ses besoins et ceux de l'Association « l'Hirondelle » qu'elle héberge, en veillant à leur bonne conservation en l'état dans lequel ils se trouveront au moment du transfert du droit de propriété. L'Association s'interdit de les soumettre à bail de quelque nature qu'il soit et au profit de qui que ce soit sans l'accord formel de la Fondation.

Art. 11.1. – Le placement en obligations pourra être réalisé par voie de SICAV, dans un

établissement d'Etat ou contrôlé par l'Etat. (Trésor Public, P.T.T., Caisse d'Epargne...).

Art. 12. – Les revenus de la dotation consisteront :

1. En intérêts produits par le don initial de 200 000 F, ainsi que des dons et participations en capital ultérieurement acquis et demeurés sans affectations ;

2. En loyers des immeubles appartenant à la Fondation et notamment, après disparition de l'Association, du local sis à Grenoble, 26, rue Claude-Genin.

Art. 13. – Cf. statuts.

Art. 14. – Cf. statuts.

Art. 15. – Le présent règlement intérieur reçoit l'aval de l'Assemblée de l'Association constitutive de la Fondation, pour être soumis au premier Conseil d'Administration de celle-ci, qui y apportera, au besoin, les adaptations nécessaires justifiant des modalités d'ordre pratique différentes ou nouvelles pour le soumettre à nouveau à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

VISITEZ LES MUSÉES DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

A ROMANS
2, rue Sainte-Marie

A GRENOBLE
Rue Jean-Jacques Rousseau

VÉRITÉ... VÉRITÉS...

L'HISTOIRE RACONTÉE

Concernant « l'Occupation ; la Résistance... », un article a paru dans le « Dauphiné Libéré » du 3 janvier 1988. Il est signé Paul Dreyfus qui l'a intitulé « **Dire enfin toute la vérité** ».

Il faut préciser qu'il met cette expression dans la bouche d'Albert Chambon, ancien Ambassadeur, ancien Résistant et ancien Déporté de Buchenwald, qui vient d'écrire un livre « Quand la France était occupée... 1940-1945 ».

Je n'ai pas encore lu cet ouvrage et peut-être, qu'après lecture, il pourra faire l'objet de commentaires dans « Le Pionnier » ?

Pour ce qui est du présent, c'est surtout ce titre : « **Dire enfin toute la vérité** » qui m'a « interpellé quelque part », comme on dit si joliment aujourd'hui ! En effet, on peut se demander si vraiment on **va enfin** savoir la vérité, donc si les historiens (et les autres) ont passé plus de quarante ans à écrire des mensonges. C'est à ce doute que peuvent être conduits, non pas nos contemporains de 1944 qui savent à quoi s'en tenir, mais les générations suivantes qui, elles, vont bien finir par en avoir assez de toutes ces « vérités » successives et le plus souvent contradictoires. Peut-être alors vaudrait-il mieux transformer l'expression en : « **Dire enfin toutes les vérités** », pour que chacun choisisse la sienne ! Et c'est peut-être bien ce qui est en train de se passer.

Prenons un seul exemple. Albel Chambon déclare avoir dénombré les effectifs français des mouvements pro-allemands : 80 000 personnes. Il y ajoute ceux qui ont aidé la Gestapo, environ 20 000. Au total 100 000 soit 0,4 % de la population. Si on considère, d'un autre côté, le chiffre atteignant 300 000 cartes de C.V.R. (Combattants Volontaires de la Résistance) établies, cela donnerait 1,2 % de la population. En poursuivant l'analyse de ces statistiques on pourrait en déduire que, outre les 0,4 % qui se sont mal conduits et les 1,2 % qui se sont bien conduits, il resterait 98,4 % de Français qui ne se seraient pas conduits du tout ! Albert Chambon estime, lui, que le peuple français « **s'est bien conduit sous l'occupation** ». Il est bien évident que tout n'est pas si simple que cela.

Qu'est-ce que la vérité historique ? Connaît-on aujourd'hui la vérité entière sur Jules César, Charlemagne ou Jeanne d'Arc ? Très difficile de répondre avec les « révélations » que l'on nous propose par ci, par là.

Pour la Résistance c'est également difficile puisque tout se passait dans la clandestinité donc — à priori — avec le moins possible de documents écrits, enregistrés ou photographiques.

Alors, qui peut savoir ce que nous allons encore « apprendre » ? Et surtout ce qui va se raconter quand le dernier résistant aura disparu. Non pas parce que ce dernier résistant détiendra, lui, l'ensemble de la vérité, mais parce qu'il inspirera un peu de crainte tant qu'il vivra.

Nous voulons croire qu'il restera alors assez de vrais historiens sérieux pour faire des recherches sérieuses, discerner les bonnes sources, se méfier de certains documents qui seront des faux, et ne pas se lasser de confronter les témoignages.

Il faut aussi absolument que nous les aidions, ces historiens sérieux, autant que nous le pouvons, en leur fournissant le plus possible de matières sérieuses pour leurs travaux.

Pour éviter que, dans les siècles qui viendront, le grand moment qu'a été la Résistance garde la place qu'il mérite dans l'histoire de France.

*
* *

Une information vient de nous apprendre la sortie, à Londres, d'un livre consacré au drame d'Oradour-sur-Glane.

Pour rajouter encore un peu aux polémiques déjà existantes, l'auteur britannique donnerait (je n'ai pas lu le livre) une version qui expliquerait ou justifierait, plus de quarante ans après, le massacre épouvantable du 10 juin 1944, qui restera en tout cas la honte éternelle de ceux qui l'ont commandé et de ceux qui l'ont exécuté, quelles qu'aient pu en être les « raisons ».

Cet auteur apporterait une grande révélation historique : la présence, cachés dans ce bourg, de **six cents kilos d'or !!!** Que voilà le bon « **scoop** », comme on dit en anglais, pour faire un livre et faire classer son auteur parmi les historiens !!!

Une association rassemble les familles des martyrs d'Oradour. Elle s'est saisie, par son Président, de cette affaire et va essayer d'empêcher la diffusion du livre en question en France.

Cette association voudrait bien aussi, visionner avant sa projection, un film de long métrage tourné, par les Britanniques également, l'été dernier à Oradour.

Tout cela nous rappelle, à nous du Vercors, l'affaire du film « **Le Franc-Tireur** » qui avait fait des « vagues » à Grenoble parce qu'il prétendait raconter la vérité historique.

On se souvient aussi du préjudice grave causé à l'histoire tragique du Vercors, par l'émission — très regardée à la télévision — de la « Chasse au Trésor » où l'on a vu le regretté Dieuleveut ramener une mitraillette depuis le fond de la Grotte de la Luire.

Cela aussi pourrait être un « scoop » pour expliquer et justifier le massacre de nos camarades blessés, en juillet 1944 !!!

À la suite de cette émission, j'avais eu, à la Salle du Souvenir de Vassieux, beaucoup de questions posées par des visiteurs venant de toute la France, qui avaient jusque-là lu ou entendu dire que la Grotte de la Luire était un « hôpital », par conséquent un lieu où il n'y avait aucune arme, par définition.

Je crois qu'il faut saisir ces occasions — nous en aurons malheureusement beaucoup d'autres ! — pour répéter la nécessité de notre vigilance sur ce qui se dit, s'écrit, se projette concernant la Résistance. Même en sachant, hélas, que lorsque le mal est fait il est bien difficile de l'effacer. Les « droit de réponse » et autres « rectificatif » sont nécessaires et indispensables, mais n'ont pas toujours beaucoup d'effet et quelquefois même apportent un supplément de publicité aux faussaires.

Nous avons la chance et l'avantage — parce que nous nous les sommes donnés — de recevoir durant tout l'été à la Salle du Souvenir de Vassieux, des dizaines de milliers de visiteurs dont beaucoup sont très curieux de connaître l'histoire. Le permanent, là-haut, est très sollicité et c'est pour renseigner qu'il est là, mais surtout pas en racontant n'importe quoi.

Il n'est pas difficile d'estimer l'importance de la qualité de ce permanent, du travail d'information qu'il doit accomplir à la demande, et le service qu'il peut rendre à « l'histoire racontée ». A condition, bien sûr, de ne pas propager des erreurs, des contre-vérités... aux visiteurs qui pourraient dire ensuite : « C'est un ancien maquisard, au cimetière de Vassieux, qui me l'a dit !!! ».

Cela irait tout à fait à l'encontre du but recherché, en diminuant d'autre part la crédibilité de notre Association.

Crédibilité qui doit être sans contestation, si nous voulons que les historiens futurs fassent référence à nos archives.

*
* *

Dimanche 21 février 1988, à la télévision sur TF1, Jack Lang était reçu par Anne Sinclair à son émission « 7 sur 7 ». Evoquant les faits d'actualité de la semaine écoulée, il fut question, entre autres, de la mort du grand poète René Char. Parlant du disparu, l'ancien ministre de la culture le qualifia d'« immense résistant ».

J'aurais aimé demander à J. Lang ce qu'il entendait par « immense ». A qui et comment peut-on attribuer ce qualificatif démesuré, si on veut seulement penser aux plus modestes et anonymes de nos camarades fusillés, massacrés, torturés, sur le plateau... et ailleurs ?? Avec quel instrument doit-on mesurer l'immensité de leur Résistance ??

Ce ne fut pas tout. J. Lang parla de la Résistance de René Char, « dans sa petite baraque du Vercors ». Après vérification, il est certain que le fichier d'effectifs du maquis du Vercors ne comporte pas le nom de René Char. A moins qu'il n'y figure sous un pseudonyme que l'intéressé n'aurait jamais fait rectifier – comme beaucoup – depuis 1944.

Je pense personnellement que le qualificatif d'immense comme la petite baraque du Vercors, n'enlèveront ni n'apporteront rien de plus à la gloire affirmée et reconnue de René Char, homme et écrivain dont je salue bien sincèrement la mémoire.

A. Darier.

FÉLICITATIONS...

Jean Klaus, qui était le plus ancien membre de l'Escadron de Transport « Vercors », depuis sa création le 1^{er} octobre 1943 jusqu'en septembre 1985, a obtenu par décret ministériel du 14 avril 1987 publié au J.O. le 24 octobre 1987, la médaille de l'aéronautique.

Le major Jean Klaus était déjà titulaire de la médaille militaire et Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Neuf mille cinq cents heures de vol sur Nord-Atlas (La Grise), c'est déjà un record.

Depuis qu'il a quitté l'Escadron « Vercors » J. Klaus est moniteur instructeur-navigateur au sein de l'Ecole de navigation de Toulouse. Connaissant les compétences et les qualités du major J. Klaus, nous sommes persuadés qu'il aura auprès de ses élèves les contacts les plus chaleureux.

A. Croibier-Muscat.

DERNIÈRE MINUTE

Nous apprenons le décès de notre camarade Paul Deval, de la section de Romans-Bourg-de-Péage. Il a été inhumé le 9 mars à Romans.

« LE PIONNIER
DU VERCORS »
a besoin de vous

AIDEZ-LE

Si vous ne l'avez
déjà fait
pensez à régler
votre cotisation 1988

Merci

LES PIONNIERS DU VERCORS A EPERNAY

Une forte délégation des Pionniers s'est retrouvée à Epernay, le 29 novembre dernier, pour assister à l'Assemblée Générale de l'Amicale des F.F.I. de cette région.

Avaient fait le déplacement : Mme P. Gervasoni, M. et Mme H. Cloître, M. et Mme E. Hofman, M. et Mme G. Lhotelain, M. et Mme G. Mayousse, M. et Mme Ceccato, M. G. Lombard, M. et Mme A. Croibier-Muscat, Vice-Président National qui représentait le Colonel L. Bouchier.

Après la réunion, tous les participants se regroupent devant le Monument de la Résistance à Epernay. Au cours de la cérémonie à la mémoire des camarades tués au combat, sans oublier les disparus après la libération, un dépôt de gerbes a été fait ; celle des Pionniers était déposée par H. Cloître et G. Lhotelain.

Lors de l'apéritif dégusté dans le caveau des Champagnes Mercier, comme chaque année, deux médailles de Compagnon de l'Amicale des Anciens F.F.I. d'Epernay ont été remises à deux Pionniers : G. Lombard, Président de la section de Monestier-de-Clermont et M. Ceccato de la section de Grenoble.

300 convives se sont retrouvés dans la grande salle des fêtes d'Epernay. Un succulent repas nous attendait, bien arrosé de champagne et ce jusqu'à la fin de la journée. Un orchestre permettait aux convives de se lancer dans des danses endiablées.

Une grande tombola avec de splendides lots aux participants. Les Pionniers sont, comme à l'accoutumée, reçus par les camarades d'Epernay avec chaleur et amitié.

Le Président Pierre Servagnat m'a chargé de transmettre à tous les membres des Pionniers du Vercors l'assurance des meilleurs sentiments de sympathie de tous les anciens F.F.I. d'Epernay.

A. Croibier-Muscat.



RAPPORT MORAL 1987

Comme je vous le faisais remarquer l'an dernier, c'est à Villard-de-Lans, le 20 avril 1975, que j'avais la charge de vous présenter, à titre de Secrétaire National, mon premier rapport annuel d'activités pour le compte de notre Association.

C'est encore à Villard-de-Lans, le 14 mai 1988, que j'ai à vous présenter le dernier, donc le quatorzième. La boucle est ainsi, pour moi, convenablement bouclée.

*
**

Chaque année comporte dans son déroulement un certain nombre de cérémonies et manifestations rituelles qui constituent l'ossature des activités commémoratives de l'Association.

En 1987, elles ont débuté avec l'anniversaire de la mort d'Eugène Chavant. Cela se passait le dimanche 1^{er} février 1987.

Le dimanche 14 juin voyait, à Saint-Nizier-du-Moucheron, la cérémonie officielle commémorant l'ensemble des combats du Vercors, tandis que la cérémonie intime avait lieu le dimanche 19 juillet à Vassieux-en-Vercors.

Le dimanche 26 juillet, c'est au Pas de l'Aiguille que les Pionniers avaient rendez-vous pour l'hommage aux huit victimes des combats des 22 et 23 juillet 1944.

Auparavant, le 5 juillet, avait eu lieu le rendez-vous maintenant traditionnel de Gresse-en-Vercors, avec les « Anciens des Pas de l'Est ».

La mémoire de nos vingt camarades fusillés au Cours Berriat fut honorée le 14 août à Grenoble, Méaudre, Villard-de-Lans et Autrans.

D'autres manifestations et rassemblements ont meublé l'année. C'est ainsi que, le 8 mai 1987, l'Association participait, avec la municipalité, à l'inauguration de la « rue du Maquis-du-Vercors » à Beaumont-lès-Valence. On notera également l'organisation par l'Association à Valence, de la remise des Prix du Concours de la Résistance de la Drôme, qui a eu lieu le 20 mai 1987.

Et puis encore, le 6 septembre, le concours de boules annuel organisé avec un beau succès par la section de La Chapelle-en-Vercors du Président P. Jansen.

En outre, beaucoup de choses dans divers domaines ont été organisées au niveau des sections locales, dont certaines manifestent une belle activité.

Le Conseil d'Administration a tenu séances les 7 février, 11 avril et 10 octobre. C'est à cette dernière date que j'ai informé le Conseil d'Administration de mon désir de cesser toutes fonctions de responsabilités à la rédaction du bulletin, au fonctionnement de la salle du Souvenir, ainsi que de mon refus d'accepter toute fonction lors du renouvellement du Bureau National à l'Assemblée Générale d'aujourd'hui.

Le 3 mai, la section de Pont-en-Royans recevait les Pionniers pour leur Assemblée Générale annuelle ordinaire de 1987. Rappelons que c'est au cours de cette Assemblée que furent évoqués deux sujets que j'avais personnellement eu l'avantage de présenter.

Le premier était une question écrite concernant les dispositions à envisager — ou à prendre éventuellement — pour la survie de l'Association dans les pro-

chaines années. En réponse, l'Assemblée a décidé de présenter à l'Assemblée de 1988 un ou plusieurs projets.

Le deuxième sujet était une motion, que j'avais également présentée, adoptée à l'unanimité et concernant l'éventualité de la création de ce que j'avais appelé un « Site National Historique du Vercors ».

Ces deux sujets sont à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui et votre avis vous sera demandé.

*
**

Il est utile et intéressant de vérifier chaque année la santé physique de l'Association : trésorerie et effectif.

Le Trésorier vous dira tout à l'heure si elle a de l'argent ; en ce qui concerne l'effectif, je puis vous signaler qu'en 1987, 856 cotisations ont été encaissées dont 649 par les sections et 207 individuelles. La moyenne annuelle depuis 1981 étant de 885, je crois qu'on peut déclarer la santé bonne.

Ajoutons encore que 26 cartes de nouveaux membres ont été établies en 1987, et que, malheureusement, nous avons perdu 24 camarades connus dont 20 membres de l'Association.

*
**

Durant l'année 1987, l'Association a pu fonctionner et vivre dans un calme relatif, sans soucis majeurs. On ne peut toutefois ignorer que la vigilance reste indispensable à tout instant.

Ainsi, nous avons tout de même subi une alerte avec l'affaire de la grotte de la Luire au mois d'août. Le Président Bouchier ayant donné délégation à P. Jansen pour régler l'incident, une intervention rapide a permis d'aplanir les difficultés, grâce à la bonne volonté manifestée par les deux parties.

*
**

Il est sans doute évident pour beaucoup d'entre vous que la santé physique de l'Association passe aussi par la santé du « Pionnier du Vercors ». Les quatre bulletins de 1987 (n° 58, 59, 60, 61) sont normalement sortis, avec un retard pour le n° 60, pour des raisons déjà expliquées.

Je suis persuadé d'ailleurs que ce retard ne se reproduira plus à l'avenir, puisque le présent n° 62 est le dernier dont j'assume la responsabilité et que le prochain disposera d'un nouveau Directeur de Publication.

Je me suis toujours attaché à surveiller un prix de revient le plus serré et correct possible. Pour 1987, les quatre bulletins ont coûté ensemble, tous frais compris, 55 289,58 F. La recette correspondante a été au total de 53 900 F, dont 26 160 F de dons de soutien. C'est-à-dire qu'environ la **moitié** de la recette est constituée par des donateurs qui font des versements complémentaires et volontaires. Qu'ils en soient bien vivement remerciés, ce sont eux qui permettent la sortie d'un journal correct.

J'ajouterai un dernier chiffre qu'il est bon de connaître, car le fait doit être assez rare : « Le Pionnier du Vercors » intéresse d'autres personnes que nos seuls adhérents, puisque, en 1987 et les années précédentes aussi d'ailleurs, nous avons une cinquantaine d'abonnés « hors Pionniers ». Et je terminerai ce paragraphe en souhaitant bonne chance à mon successeur et par conséquent longue vie au « Pionnier du Vercors ».

*
* *

Il me reste à parler de la saison 1987 à la salle du Souvenir. Je crois qu'elle est devenue un élément important de l'existence valable de l'Association. C'était aussi une responsabilité personnelle que j'ai décidé d'abandonner.

La salle a été ouverte du 28 avril au 30 septembre 1987 avec les permanences de René Bon et son épouse du 28 avril au 31 mai, puis A. Darier et son épouse du 1^{er} juin au 30 septembre.

Au cours des saisons précédentes qui ont marqué les débuts du fonctionnement, les conditions météorologiques étaient importantes pour la venue du public, mais actuellement cet élément a beaucoup moins d'influence du fait que la salle du Souvenir est beaucoup plus connue et elle devient un lieu d'arrêt prévu. Cependant, le mauvais temps a, certes, toujours une influence sur la difficulté de séjour du permanent.

Telle quelle, la saison 1987 a été très intéressante à tous points de vue, tant au niveau de l'affluence très convenable, que de la diffusion.

Il se confirme chaque année davantage que la présence des Pionniers à la Nécropole de Vassieux s'avère indispensable. Les soins les plus attentifs doivent donc être apportés à l'amélioration constante des lieux — Nécropole, parking, salle — dans leur présentation pour la réception des touristes et pèlerins. Ceux-ci attendent en effet des survivants de la grande page d'histoire du Vercors une information suffisante pour s'en faire une représentation la plus proche possible de la réalité. L'accent doit être mis sur le sacrifice des victimes d'abord et de tous ceux qui ont souffert et dont certains souffrent encore. Et il faut aussi que soient connus comme ils le méritent ceux qui ont fait l'histoire du Vercors.

La salle du Souvenir est là pour cela. Il faut espérer et faire en sorte que ce but soit poursuivi sans relâche, en répétant ce qui a été dit plus haut, c'est-à-dire qu'elle représente l'existence valable de l'Association et qu'il faut bien la conserver comme telle.

Du moins est-ce là une opinion personnelle que j'exprime et que j'ai essayé de faire passer par le bulletin et la salle du Souvenir, avec l'accord de ceux qui ont adopté mes treize rapports successifs. Mais on sait bien que nul ne détient la VÉRITÉ, pas plus celui qui arrive que celui qui s'en va. Et que l'on constate que nous semblons entrer dans une période où il y a bientôt autant de vérités que d'anciens du Vercors survivants, ce qui va évidemment les rendre de moins en moins crédibles.

Il y a pourtant au moins deux vérités : celle de nos cimetières où reposent les camarades qui sont morts pour nous, et qui préféreraient sûrement être avec nous aujourd'hui ; et puis, écrit noir sur blanc, le quatrième paragraphe de l'article premier de nos statuts, qui pourrait être lu, pour le rappeler, à l'ouverture de chaque Assemblée Générale.

*
* *

Je ne saurais terminer ce dernier rapport d'activités que j'avais à vous présenter, sans vous demander encore quelques instants, pour m'acquitter d'une dette.

Au moment de mon départ, je voudrais adresser des remerciements.

A ceux, présents ici aujourd'hui ou non, qui ont eu la gentillesse et l'amitié de me faire confiance pendant treize ans ; je veux dire qui ont compris — éventuellement apprécié et approuvé — mon travail de Secrétaire National. J'ai souvent été réconforté par un coup de téléphone, une lettre ou deux mots sur un bulletin de cotisation, ou bien encore une visite au siège pour quelques instants de conversation. Ceci de la part quelquefois de simples Pionniers éloignés et indépendants d'une section.

En ce qui concerne le bulletin, je dois remercier ceux qui ont facilité ma tâche et permis de sortir nos quatre numéros chaque année. Je remercie l'imprimeur, notre ami Jeannot Blanchard avec qui il a toujours été pour moi un plaisir de travailler. Avec lui les problèmes étaient toujours résolus au mieux et les difficultés aplanies. Cela se poursuit d'ailleurs avec son fils Patrick, qui imprime le bulletin depuis la retraite de Jeannot.

Je n'ai qu'une amertume concernant le bulletin : c'est de m'être obligé d'abandonner « Le Mot du Chamois » pour ne pas céder à « la brosse à reluire ». Un de mes grands défauts, entre autres, étant de ne pas être l'homme de « la brosse à reluire ».

Je veux croire tout de même, par contre, que les sommes recueillies en dons de soutien, restent une preuve du jugement favorable porté par de nombreux camarades et lecteurs sur « Le Pionnier du Vercors ».

Encore des remerciements et j'en aurai fini, à ceux qui nous ont rendu visite à Vassieux pendant les mois d'été depuis l'ouverture de la salle du Souvenir.

Et plus particulièrement à ceux qui, très gentiment, ne venaient pas les mains vides : une bouteille de clairette achetée à Die en passant, un petit pot de confitures, des légumes frais du jardin, des fruits de la ferme. C'était quelquefois aussi une invitation à déjeuner au restaurant, le plus souvent impossible à accepter à cause du peu de temps disponible, des photos reçues trois mois après « lorsque la pellicule sera terminée ». Ainsi, toutes sortes de petites attentions très appréciées par mon épouse et moi-même et preuves d'amitié sincère.

Que tous ces amis soient donc remerciés ; ils m'ont aidé tout au long du parcours et seront associés dans le souvenir que je garderai de ces treize années.

Le Secrétaire National :
Albert Darier.

SOUTIEN

10 F : Biani J., Waisfisch Maurice, Nodin Paul, Bon Xavier, Mme Rave.

20 F : Mme Girard-Carabin, Gollin Lucien, Bertrand André, Nopre André, Riffard Georges, Mme Soulier, Masi Henri, Denis Ferdinand, Mme Allier Louise, Mlle Tournoy Solange, Mme Garcet Jeanne, Sadin Jean, Porchey Paul, Repellin Léon Claix, Portères René, De Haro François, Leleux André, Ripert Roger, Barbier Pierre, Fabre Paul, Faure Julien, Heckel Charles, Trial Paul, Biani Joseph, Martin René, Israël Dominique, Baratier André, Taravello Alphonse, Friche Georges, Boissieux Emile, Nisse René, Célérien René, Allard Jean, Mme Gauld Gabrielle, Ageron Gilbert, Arnaud Edmond, Mme Boucher Louis, Bourne-Chastel André, Mme Brun Louis, Claret Robert, Eymard-Champion, Mme Eynard Roger, Idelon Nicole, Gaia Vincent, Michel Marcel, Morin Henri, Ravix Albert, Reynaud Louis, Roche Robert, Mme Seyvet Roger, Guichard Henri, Uni André, Pitoulard Robert, De Vaujany Georges, Péquignot Pierre, Brenault Joseph, Barbero Marcel, Chaudet Henri, Carcelès Salvador, Barroz René, Friche Marcel, Brenault Joseph.

30 F : Olivier Jean-Claude, Bénistrand Albert, Mme Place Marcel.

40 F : Repellin Paul Uriage, Gautron Albert, Rey Paul, Mme Guiboud-Ribaud, Tormos Louis, Guigues Marceau, Rajnapel Max, Borel Henri, D'Argence Maud, Mme Mayousse Max, Rivoire Roger, Rossetti Fernand, Mazeyrat Léon.

50 F : Anonyme, Fraisse Germain, Schillinger Jacques, Legras Jean, Avogadro Marcel, Morales Pierre, Tessaire Paul, Signoret Gaston, Lafay Henri, Chavant André, Pacallet Jean, Mme Blanchard Pierrette, Ragache Georges, Bonnaure François, Favre Simone, Guercio Ernest, Teneur Camille, Grassi Antoine, Heurtefeu Jean, Chabal Marc, Daspres Didier.

60 F : Lebeau-Wissocq Louis, Chardonnet Georges, Garcet Gérard, Mme Travaini, Silvestre Suzanne, Dumay Jean, Lévy Claude, Pinhas France, Lebeau-Wissocq Louis, Mazel Albin, Mme Rubichon Henriette.

70 F : Mme Ullmann Eliane, Blum-Gayet Geneviève, Veyer Jean, Razaire Louis, Darier Gaston, Mucel Ernest, Pérazio Jean, Trivero Edouard, Veilleux Henri, Varengo Ernest, Mme Place Charles, Mme Lebecq Marie, Galland Marcel, Mme Koenig Suzanne, Dr Ginsbourger René, Chanine Albert, Marcellin Jean, Mme Hein Simone.

100 F : Serres Paul, Millet Raymond, Général M. Descour, Evesque Marcel, Loubet Gustave, Denier Madeleine.

120 F : Gluck Ernest, Sotty François, Reynaud Marcel, Malapert de Bazentin, Ferrafiat Alain,

Mme Blanc Andrée, Mme Babiz-Natan, Quaresmin Jean, Belle Sylvain, Bellier Jean, Général Morel Charles, Hugues Pierre, Monthuis-Winter Anita.

150 F : Ramus Jacques, Pecquet André.

160 F : Guichard Maurice.

170 F : Melle Haezebrouck Monique.

200 F : Mme Gaia V, Mme Bigar Nicole, Rossetti Elie.

220 F : Paire-Ficot Robert.

250 F : Jaquet Roger, Mme Paumier Lans.

260 F : Plébin Daniel.

300 F : Rupage Robert.

950 F : Mme Fleury Fernande.

1000 F : Section de Valence.

(Arrêté au 15 février) (à suivre)

DONS

L'« Hirondelle », Anciens du 6^e B.C.A. : **500 F.**

ACTIVITÉS

● **Le Petit Monde**, à Lans-en-Vercors est un organisme privé qui reçoit des séjours d'enfants tout au long de l'année soit en centre de vacances, soit en classe de découverte.

Il a pris l'initiative d'intéresser certains de ses groupes d'enfants au milieu dans lequel ils sont appelés à vivre pour quelques semaines et, c'est ainsi qu'il a souhaité, pour certains d'entre eux, une approche des événements qui ont marqué notre région en 1944.

Notre Président Louis Bouchier, particulièrement qualifié pour cette tâche, les a initiés sur la naissance et le développement de la Résistance au Vercors. Le lendemain, Paul Jansen, Président de la section de La Chapelle, présentait à un autre groupe, l'entrée dans la Résistance d'une équipe de jeunes garçons dont le benjamin avait à peine seize ans et leur participation aux événements tragiques de juillet-août 1944.

L'accueil fait à nos deux représentants témoigne de l'intérêt que commence à porter la nouvelle génération à cette époque capitale pour la liberté du monde.

Nous sommes persuadés que les efforts effectués par le Secrétariat aux Anciens Combattants pour une meilleure connaissance de l'histoire et plus particulièrement le concours de la Résistance, portent leurs fruits et nous nous en réjouissons. Le sacrifice de nos camarades disparus ne se perdra pas dans la nuit des temps.

P.J.

● Lors de sa séance du 28 janvier 1988, le Syndicat d'Initiative de Vassieux-en-Vercors, dont notre Association fait partie, a tenu son Assemblée annuelle. Elle a élu son nouveau Conseil d'Administration pour 1988. Monsieur Faure a été confirmé dans son poste de Président. Nous étions représentés à cette réunion par notre camarade P. Jansen qui a été élu au Conseil.

P.J.

● Nous avons reçu de Madame Andrée Gaia, Présidente du « Souvenir Français » de Pont-en-Royans la lettre ci-dessous :

«1887-1987. Il y a cent ans que des hommes et des femmes au cœur rempli de sentiments de reconnaissance pour tous les morts de guerres, décidèrent de « se souvenir ».

Je suis entrée dans cette lignée et dans toutes les circonstances, avec une sincérité totale, je la sers.

Chaque année, j'organise pour mon Comité des voyages-pèlerinages. Avec l'autorisation du Président de la section de Pont-en-Royans, le drapeau des Pionniers est aux côtés des drapeaux S.F. A la fin du repas, en présence des personnalités qui nous accueillent, un groupe de « mes voyageurs » chante «Le Chant des Pionniers du Vercors» et «Le Chant des Partisans» dans une ambiance amicale et recueillie.

● Merci à la famille P. Jansen de la Chabertière, pour sa gentille carte de Serre-Chevalier au cours d'un séjour à la neige.

● Notre Association a échangé des vœux pour 1988 avec : la Préfecture de la Drôme, la Préfecture de l'Isère, les Conseils Généraux de la Drôme et de l'Isère, les mairies de Grenoble, Valence, Romans, Bourg-de-Péage, Villard-de-Lans, Vassieux, Saint-Jean-en-Royans, Pont-en-Royans, Saint-Nizier-du-Moucherotte, le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants à Paris, Grenoble, Lyon et Valence, M. Barcellini de la Commission Historique, le Chancelier de la Libération, le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, le Sous-Préfet de Die, la promotion Vercors, le Délégué militaire départemental de la Drôme, le Souvenir Français, les généraux Descour et Costa de Beauregard, MM. Jean Faure, sénateur, Gérard Gaud, sénateur, Michel Hannoun, député, Mme Huet, Mme Chavant, M. Brisac, la Fédération des anciens Chasseurs, le 6^e bataillon de Chasseurs Alpains, le 11^e régiment de Cuirassiers de Carpiagne, l'ALAT de Valence, les Amicales et Associations des Glières, du maquis Morvan, des anciens de l'Oisans, du Grésivaudan, FFI d'Epervain, FNDIRP de Valence, FNDIRP de l'Isère, ANACR de l'Isère, des anciens du 11^e Cuirassiers, de l'Hirondelle, de Résistance Unie, de Dimo à Strasbourg, de l'UNC Grenoble, du Souvenir NN (Nuit et Brouillard), MM. Métral et Jourdan des Glières, M. de Saint-Prix (CVR de la Drôme), les anciens des maquis de l'Ain, de la Haute-Corrèze, les cars du Vercors.

Nous avons bien reçu les cartes de : Glück E., Seyve, Jansen P., Cecchetti Pierre-Camille, Mme Gervasoni T., Daspres L., Poillet R., Lesage L., Sechi R., Jaquet R., Gautron A., Béno de Yougoslavie, Mout J., Allatini A., Dumas F., Rebatel M., Rambaudi H., Sotty F., Gallan L., Mille Haezebrouck.

DISTINCTIONS

● Nous sommes très heureux d'adresser toutes nos félicitations à notre camarade Paul Deval, membre du Comité d'Honneur de la section des Pionniers de Romans-Bourg-de-Péage.

Il vient en effet de recevoir la Médaille d'Honneur de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme, étant à l'origine, en 1932, de la création de celui de Romans-Bourg-de-Péage. Cette distinction extrêmement rare lui a été remise par le Président de la Fédération et l'honneur en rejaillit sur celui qui fut député et Maire de Romans après avoir été aussi un grand résistant.

● Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre, notre camarade Camille Gaillard a été élu Président du Musée de la Résistance et de la Déportation de Romans. Nos vives félicitations.

● Nous avons appris que le général A. Le Ray, l'un de nos Présidents d'Honneur avait récemment été élu Vice-Président de l'Association à la mémoire du Général Délestraint. Nos félicitations également.

Le pavé de l'Ours

Dans un commentaire de la loi du 23 juillet 1987 sur le mécénat on lit : «...La Fondation doit disposer d'un patrimoine qui lui est affecté par l'acte constitutif (...) généralement cinq millions de francs (...)».

La valeur historique, culturelle, morale de ce que nous laissons au travers du Vercors-Résistant, bien au-delà de nos éphémères existences, n'est pas aussi matériellement chiffrable.

Le prix de la liberté ne se mesure pas à ce qu'en vaut l'aune.

*
**

Bien au-delà de nos méprisables démêlés tenant souvent à la passion, quelquefois à la cupidité, par la Fondation nous maintiendrons dans la mémoire des hommes le souvenir et l'histoire du Vercors, terre de Liberté.

Une fois encore la porte est ouverte pour qu'après nous soit rassemblé tout ce qui peut contribuer à l'écriture de nos combats et des sacrifices de la population.

Joies et peines

● Le 4 décembre 1987 est décédé notre camarade Henry Champon, de la section de Monestier-de-Clermont, dans sa 74^e année.

Né le 21 février 1913 à Lyon, il était le fils du Général Pierre Champon, décédé en captivité le 11 novembre 1940.

Sous le pseudo de lieutenant « Henry » il avait eu dès 1943 des responsabilités dans l'organisation de la Résistance dans le Vercors-Sud, puis s'était vu confier le commandement du « secteur 4 - Trièves » dans l'Isère.

Avec quelques-uns de ses éléments, il fut chargé, lors de l'attaque du Vercors en juillet 1944, de la défense des Pas de l'Est.

Ses funérailles ont eu lieu le 8 décembre en l'église de Monestier-de-Clermont.

● Jean Mout, de la section de Romans, nous fait part de la naissance de son premier arrière-petit-fils, Jean-Luc Mout, né à Epinal en novembre.

● La section Romans-Bourg-de-Péage vient de perdre un ami : Adrien Collomb n'était pas « Pionnier » mais était toujours des nôtres dans la joie comme dans la peine. Encore un grand vide dans notre section R.P. fort touchée lors de l'année écoulée. Que sa famille soit assurée de nos meilleurs sentiments. Le désespoir d'Adrien fut de ne jamais obtenir sa carte de Pionnier, car il n'était pas « monté » au Vercors. Pourtant il apporta souvent son concours au G.F.

● Nous souhaitons un prompt rétablissement à l'épouse de Camille Gaillard qui a de gros ennuis de santé.

● Anthelme Croibier-Muscat signale l'arrivée dans ce monde de son septième petit-enfant, Laurent, fils de Didier Croibier-Muscat et de Ghilaine Fiat son épouse, le 22 novembre 1987.

● Marcel Armand, de Romans-Bourg-de-Péage, est décédé la veille de Noël. Il était né le 29 mars 1918 et ancien de la Compagnie Abel. Bien que venu tardivement à l'Association, nous avons toujours eu de chaleureuses relations.

● Mme et M. Henri Valette, Président de la section de Montpellier sont heureux d'annoncer à leurs amis « anciens du Vercors » la naissance de leur quatorzième petit enfant Benjamin, le 16 janvier 1988.

● C'est par le retour de son bulletin que nous n'avons appris que récemment le décès de notre camarade Auguste Robert, de Bouvante-le-Haut.

Notre fichier nous indique, pour ceux qui l'ont connu, qu'il était né le 19 mars 1920, qu'il était

un ancien de la Cie Fayard de la section Lacombe et s'était battu au Veymont en juillet 1944, au Pas des Chattons.

La rédaction répète qu'elle regrette évidemment d'avoir pris connaissance de ce genre d'information par les P.T.T. Le décès d'un camarade devrait avoir au moins autant d'importance, semble-t-il, que la naissance d'un arrière-petit-enfant ou l'attribution d'une médaille.

● Le Président Marcel Coulet nous fait part de la naissance de Jennifer-Claire survenue le 11 novembre 1987 à Houston (Texas-USA) au foyer de sa fille aînée (Jean-Charles et Josiane Ginestra).

● Notre camarade Georges Fondard nous a quittés à l'âge de 73 ans. Il fut le premier président de la section de Saint-Agnan-en-Vercors dans les années qui suivirent immédiatement la Libération. Connaissant particulièrement le Vercors où il fut garde-forestier, il fit partie du groupe Grange. A sa veuve, à sa famille, nous présentons nos très vives condoléances.

COMMUNIQUÉ

Afin de faire connaître au grand public la richesse des musées des deux guerres mondiales, le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants a entrepris la publication de muséoguides.

Rédigés par MM. Humbert et Dumarche, conservateur et documentaliste au Musée de l'Armée, ces guides se présentent sous la forme d'ouvrages maniables (format 21 x 13 - 100 pages) et riches en renseignements.

Le premier volume consacré aux musées de 1939-1945 a été publié en 1986. Le second volume consacré aux musées de la première guerre mondiale sort à son tour des presses des Editions S.I.D.E.S.

On peut se procurer ces deux ouvrages au prix de 48 F l'un, franco de port, en s'adressant au Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, 37, rue de Bellechasse, 75700 Paris. Joindre le règlement : chèque postal : Paris 9060 43 K ou chèque bancaire à l'ordre de M. le régisseur d'avances et de recettes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1987

MEMBRES ÉLUS

BLANCHARD Jean	Combovin, 26120 Chabeuil, ☎ 75 59 81 56.
BOUCHIER Louis	6, rue Victor-Boiron, 26100 Romans, ☎ 75 02 38 36 / Villard : 76 95 15 07.
BUCHHOLTZER Gaston	36, avenue Louis-Armand, Seyssins, 38170 Seyssinet-Pariset, ☎ 76 21 29 16.
CLOITRE Honoré	Ripaillère, 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, ☎ 76 46 94 58.
CROIBIER-MUSCAT Anthelme	7, allée des Oiseaux, 38490 Les Abrets, ☎ 76 32 20 36.
DARIER Albert	4, rue Marcel-Porte, 38100 Grenoble, ☎ 76 47 02 18.
DENTELLA Marin	36, boulevard Maréchal-Foch, 38000 Grenoble, ☎ 76 47 00 60.
FÉREYRE Georges	Les Rabières, Malissard, 26120 Chabeuil, ☎ 75 85 24 48.
FRANÇOIS Gilbert	5, allée du Parc, Cidex 55, 38640 Claix, ☎ 76 98 52 16.
JANSEN Paul	La Chabertière, 26420 La Chapelle-en-Vercors, ☎ 75 48 22 62.
LHOTELAIN Gilbert	Corrençon-en-Vercors, 38250 Villard-de-Lans, ☎ 76 95 05 89.
RAVINET Georges	9, rue Louis-le-Cardonnel, 38100 Grenoble, ☎ 76 96 81 91.

REPRÉSENTANTS DES SECTIONS

AUTRANS - MÉAUDRE :

Président : ARNAUD André, 38880 Autrans, ☎ 76 95 33 45.
Délégués : FAYOLLAT Ferdinand, Le Tonkin, 38880 Autrans.
FANJAS Marcel, La Rue, 38112 Méaudre.

GRENOBLE :

Président : CHABERT Edmond, 3, rue Pierre-Bonnard,
38100 Grenoble, ☎ 76 46 97 00.
Délégués : BELOT Pierre, 49, rue Général-Ferrié, bâtiment D,
38100 Grenoble.
CHAUMAZ Joseph, 3, rue de la Colombe, 38450 Vif.
HOFMAN Edgar, Les Vouillants, 38600 Fontaine.
BRUN Marcel, Petit-Rochefort, 38760 Varcès-
Allières-et-Risset.

LYON :

Président : RANGHEARD Pierre, 22, rue Pierre-Bonnaud,
69003 Lyon, ☎ 78 54 97 41.
Délégué : DUMAS Gabriel, 8, avenue de Verdun, 69540 Irigny.

MENS :

Président : PUPIN Raymond, Les Brachons, Saint-Baudille-et-
Pipet, 38710 Mens, ☎ 76 34 61 38.
Délégué : GALVIN André, Les Adrets, 38710 Mens.

MONESTIER-DE-CLERMONT :

Président : LOMBARD Gustave, Chemins des Chambons,
38650 Monestier-de-Clermont, ☎ 76 34 11 53.
Délégué : GUÉRIN Roger, Le Percy, 38930 Clelles-en-Trièves.

MONTPELLIER :

Président : VALETTE Henri, Le Mail 3, 42, avenue Saint-Lazare,
34000 Montpellier, ☎ 67 72 62 23.

PARIS :

Président : Docteur VICTOR Henri, 138, rue de Courcelles,
75017 Paris, ☎ (1) 47 63 40 59.
Délégué : ALLATINI Ariel, 33, rue Claude-Terrasse,
75016 Paris.

PONT-EN-ROYANS :

Président : TRIVERO Edouard, rue du Merle, 38680 Pont-en-
Royans.
Délégué : PÉRAZIO Jean, Les Sables, 38680 Pont-en-Royans.

ROMANS :

Président : ROSSETTI Fernand, impasse Victor-Marinucci,
26100 Romans, ☎ 75 02 74 57.
Délégués : MOUT Jean, 44, rue Parmentier, 26100 Romans.
GAILLARD Camille, Le Rivisère, rue de Dunkerque,
26300 Bourg-de-Péage.
GANIMÈDE Jean, rue Port-d'Ouvray, 26100 Romans.
DUMAS Fernand, rue Raphaëlle-Lupis,
26300 Bourg-de-Péage.

SAINT-JEAN-EN-ROYANS :

Président : BÉGUIN René, Bouvante-le-Bas, 26190 Saint-Jean-
en-Royans, ☎ 75 48 57 63.
Délégués : Mme BERTHET Yvonne, 43, rue Jean-Jaurès,
26190 Saint-Jean-en-Royans.
FUSTINONI Paul, rue Jean-Jaurès, 26190 Saint-
Jean-en-Royans.

VALENCE :

Président : COULET Marcel, rue du Guimand, Malissard,
26120 Chabeuil, ☎ 75 85 23 49.
Délégués : MARMOUD Paul, 62, avenue Jean-Moulin,
26500 Bourg-lès-Valence.
BÉCHERAS Marcel, route des Roches qui dansent,
26550 Saint-Barthélemy-de-Vals.

VASSIEUX - LA CHAPELLE-EN-VERCORS :

Président : JANSEN Paul, La Chabertière, 26420 La Chapelle-
en-Vercors, ☎ 75 48 22 62.
Délégué : GELLY Gaston, 26420 La Chapelle-en-Vercors.

VILLARD-DE-LANS :

Président : RAVIX André, avenue des Alliés, 38250 Villard-de-
Lans, ☎ 76 95 11 25.
Délégués : REPELLIN Léon, rue Roux-Fouillet, 38250 Villard-
de-Lans.
ARRIBERT-NARCE Eloi, rue Paul-Carnot,
38250 Villard-de-Lans.
GUILLOT-PATRIQUE André, Les Bains,
38250 Villard-de-Lans.
MAYOUSSE Georges, avenue Docteur-Lefrançois,
38250 Villard-de-Lans.

SECTION BEN :

Président : MICOUD Gabriel, Vieille Rue des Ecoles, Etoile,
26800 Portes-lès-Valence, ☎ 75 60 64 17.
Délégués : DASPRES Lucien, 42, boulevard Maréchal-Foch,
38000 Grenoble, ☎ 76 47 31 19.
PETIT André, La Condamine, 26400 Crest.

COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL 1987

Président national : Colonel Louis BOUCHIER	Secrétaire national : Albert DARIER
Vice-présidents nationaux : Anthelme CROIBIER-MUSCAT (Ind.) Marin DENTELLA (Grenoble) Georges FÉREYRE (Valence) Docteur Henri VICTOR (Paris)	Secrétaire adjoint : Lucien DASPRES Trésorier national : Gilbert FRANÇOIS Trésorier adjoint : Paul JANSEN

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BAGARRE Paul, rue Alléobert, 26190 Saint-Jean-en-Royans.
BONNIOT Jean, 19, chemin de Chatiou, 26100 Romans.

